

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLDES

ARAB TUNISIAN LEASE –ATL-

Siège social : Ennour Building, Centre Urbain Nord, 1082 Mahrajène –Tunis-

L'Arab Tunisian Lease -ATL- publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2020 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 8 avril 2021. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes Mr Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI et Mr Chérif BEN ZINA.

BILAN CONSOLIDE DE L'ARAB TUNISIAN LEASE

Exercice clos le 31 décembre 2020

(Montants exprimés en dinars)

En dinars	Notes	Au 31 Décembre	
		2 020	2019
<u>ACTIF</u>			
Liquidités et équivalents de liquidités	5	22 385 096	18 076 263
Placements à court terme	6	27 247 083	500 000
Créances issues d'opérations de leasing	7	537 729 842	557 420 737
Placements à long terme	8	18 161 166	20 636 297
Valeurs immobilisées	9	5 574 553	4 290 334
Autres actifs	10	19 708 955	18 362 163
<i>Total de l'actif</i>		630 806 696	619 285 796
<u>PASSIF</u>			
Concours bancaires et dettes rattachées	11	280 738	9 170
Emprunts et dettes rattachées	12	447 766 279	457 446 779
Dettes envers la clientèle	13	2 676 900	5 272 998
Fournisseurs et comptes rattachés	14	67 574 630	53 166 719
Autres passifs	15	10 918 413	7 079 339
<i>Total du passif</i>		529 216 961	522 975 006
<u>CAPITAUX PROPRES</u>			
Capital		32 500 000	32 500 000
Réserves consolidés		63 806 789	62 140 248
Résultat consolidé		5 279 696	1 666 540
<i>Total des capitaux propres</i>		<i>101 586 485</i>	<i>96 306 789</i>
Part des minoritaires dans le résultat		(750)	0
Part des minoritaires dans les réserves		4 000	4 000
<i>Total des capitaux propres et part des minoritaires</i>	16	101 589 735	96 310 789
<i>Total passif et capitaux propres et part des minoritaires</i>		630 806 696	619 285 796

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDES

Exercice clos le 31 décembre 2020

(Montants exprimés en dinars)

En dinars	Notes	Au 31 décembre	
		2 020	2 019
1. ENGAGEMENTS DONNES			
- Accords de financement prêt à mettre en force		8 083 265	14 941 245
- Autres Engagements donnés	44	34 333 675	22 668 564
- Traités de garantie sur crédit		2 606 116	0
Total en DT		45 023 056	37 609 809
2. ENGAGEMENTS RECUS			
- Hypothèques reçues		12 688 254	15 073 063
- Garanties reçues d'établissements bancaires	44	34 333 675	22 668 564
- Intérêts à échoir sur crédits leasing		111 228 347	105 012 676
Total en DT		158 250 277	142 754 303
3. ENGAGEMENTS RECIPROQUES			
- Emprunts obtenus non encore encaissés		35 000 000	0
- Crédits consentis non encore versés		5 637 729	6 789 483
- Opérations de portage		151 800	217 244
Total en DT		40 789 529	7 006 727

ETAT DE RESULTAT DE L'ARAB TUNISIAN LEASE
Exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2020
(Montants exprimés en dinars)

En dinars	Notes	Au 31 Décembre	
		2 020	2 019
Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing		64 530 931	66 012 338
Revenu des opérations de location longue durée		112 784	0
Autres produits sur opérations de leasing		2 331 355	2 709 715
Total des produits de leasing	17	66 975 070	68 722 053
Charges financières nettes	18	(37 783 076)	(41 494 722)
Coût des opérations de location longue durée		(62 891)	0
Produits des placements	19	1 095 639	923 794
PRODUIT NET DE LEASING		30 224 741	28 151 125
Autres produits d'exploitation	20	652 177	451 522
Charges de personnel	21	(7 841 670)	(7 197 855)
Autres charges d'exploitation	22	(2 979 459)	(3 238 066)
Dotations aux amortissements et aux résorptions	23	(792 275)	(936 994)
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS		19 263 515	17 229 732
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	24	(8 494 345)	(12 241 668)
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres	25	(1 300 613)	(1 336 133)
RESULTAT D'EXPLOITATION		9 468 557	3 651 931
Autres gains ordinaires	26	1 065 576	309 150
Autres pertes ordinaires	27	(111 948)	(33 194)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		10 422 185	3 927 887
Impôt sur les bénéfices	28	(4 396 113)	(2 082 675)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT		6 026 072	1 845 212
Eléments extraordinaires	29	(747 126)	(178 672)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		5 278 946	1 666 540
Part des minoritaires		750	0
Effets des modifications comptables		0	0
Résultat net du groupe après modifications comptables		5 279 696	1 666 540

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE
Période allant du 01/01/2020 Au 31/12/2020
(Montants exprimés en dinars)

	Notes	Au 31 décembre	
		2020	2 019
Encaissements provenant des clients de leasing		329 400 821	397 052 676
Décaissements aux fournisseurs de biens donnés en leasing		(224 010 572)	(257 068 863)
Encaissements autres que leasing	30	809 385	641 975
Décaissements autres que leasing		(4 841 334)	(7 738 490)
Décaissements au personnel		(3 841 923)	(4 029 988)
Impôts et taxes payés (autres que l'I.S)		(18 286 864)	(22 198 293)
Acquisition/Cession de placements à court terme		(26 780 000)	(500 000)
Intérêts perçus	31	603 452	690 424
Intérêts payés	32	(40 379 446)	(45 850 821)
Impôts sur le résultat payés	33	(1 669 342)	(3 105 263)
<i>Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation</i>		11 004 178	57 893 356
Dividendes reçus sur placements à long terme	34	18 000	15 000
Produits perçus des fonds à capital risque confiés en gestion pour compte	35	87 136	199 770
Encaissements provenant de la cession de placements à long terme	36	436 551	650 374
Décaissements sur acquisition d'immobilisations propres	37	(1 878 562)	(285 816)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations propres	38	29 224	67 932
<i>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement</i>		-1 307 651	647 260
Dividendes versés	39	0	(4 999 965)
Encaissements provenant des émissions d'actions		0	15 754 000
Encaissements provenant des emprunts	40	108 609 173	62 690 250
Remboursement des emprunts	41	(114 268 436)	(132 481 511)
<i>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</i>		(5 659 262)	(59 037 227)
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		4 037 265	(496 611)
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		18 067 093	18 563 704
Liquidités et équivalents de liquidités en fin d'exercice	42	22 104 358	18 067 093

Notes aux états financiers consolidés :

Note 1. Présentation du groupe :

(a) Présentation du groupe

Le groupe « ATL » est composé par deux sociétés :

L'Arab Tunisian Lease (ATL) est un établissement financier créé sous forme de société anonyme de droit tunisien le 04 décembre 1993.

Elle a été autorisée à exercer son activité, en qualité d'établissement financier de leasing le 18 janvier 1993.

La société a pour objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant notamment sur les biens mobiliers et immobiliers à usage professionnel, industriel, commercial, agricole, de pêche, de service ou autres.

L'activité de la société est régie par la loi n° 2016-48 du 11 Juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers ainsi que par la loi n° 94-89 du 26 Juillet 1994 relative au leasing.

L'ATL a été introduite au premier marché de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis (BVMT), le 19 décembre 1997, par voie de mise en vente à un prix minimal. La diffusion des titres dans le public a porté sur 20% du capital social.

Son siège social, est sis à Ennour Building – Centre Urbain Nord 1082 Mahragène.

Le capital social fixé initialement à 10.000.000 DT a été porté à 17.000.000 DT suite à la décision de l'assemblée générale extraordinaire du 21 mai 2008 puis à 25.000.000 DT par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 30 juin 2012 puis à 32.500.000 par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 25 janvier 2019. Le capital est divisé en 32.500.000 actions de valeur nominale égale à 1 DT chacune.

La structure du capital se présente, au 31 Décembre 2020, comme suit :

	Nombre d'actions et de droits de vote	Participation en DT	% du capital et des droits de vote
ARAB TUNISIAN BANK "ATB"	13 013 766	13 013 766	40,04%
BANQUE NATIONALE AGRICOLE "BNA"	3 500 000	3 500 000	10,77%
ENNAKL	2 666 921	2 666 921	8,21%
SEFINA SICAF	1 245 140	1 245 140	3,83%
DRISS MOHAMED SADOK	1 163 908	1 163 908	3,58%
PIRECO.	750 000	750 000	2,31%
FOUNDERS CAPITAL PARTNERS	700 000	700 000	2,15%
LA STRAMICA	509 073	509 073	1,57%
DRISS BEN SADOK MOHAMED	414 373	414 373	1,27%
FCP OPTIMA	398 981	398 981	1,23%
KAMOUN HABIB	339 025	339 025	1,04%
AUTRES ACTIONNAIRES	7 798 813	7 798 813	24,00%
Total Général	32 500 000	32 500 000	100,00%

La Société « ATL LOCATION LONGUE DURÉE » est une société anonyme de droit Tunisien, constituée le 24 Octobre 2019, avec un capital initial de 1.000.000 dinars, divisé en 100.000 actions de 10 dinars chacune entièrement libérées.

La société a pour objet principal, la location courte ou longue durée de véhicules, engins, équipements et biens immobiliers.

(b) Participations et organigramme du groupe

La société Arab Tunisian lease détient 996 000 actions sur 1 000 000 actions formant le capital de la société « ATL-LLD », soit un pourcentage de participation de 99,6%.

Note 2. Méthodes et modalités de consolidation

2.1. Méthode de consolidation

La méthode de consolidation appliquée est déterminée en fonction du pourcentage des droits de vote, détenu par la société Arab Tunsian Lease, ainsi que de son pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de chaque société incluse dans le périmètre de consolidation.

Les méthodes de consolidation appliquées pour chaque société du périmètre de consolidation sont les suivantes :

<i>Société</i>	<i>Degré de contrôle</i>	<i>Méthode retenue</i>
ATL-LLD*	Contrôle exclusif	Intégration globale

*Rapport d'audit 2020 non communiqué

Le contrôle exclusif est présumé exister, dès lors qu'une entreprise détient directement ou indirectement quarante pour cent au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

2.2. Date de clôture

La date de clôture retenue pour l'établissement des états financiers consolidés correspond à celle des états financiers individuels, soit le 31 décembre de chaque année.

2.3. Modalités de consolidation

La consolidation des sociétés du groupe est effectuée selon les étapes suivantes :

▪ Intégration des sociétés sous contrôle exclusif

L'établissement des états financiers consolidés, a été réalisé en suivant les étapes suivantes :

- Les états financiers individuels de la société mère et de sa filiale, sont combinés ligne à ligne en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges ;
- Les soldes et les transactions intra-groupe sont intégralement éliminés ;
- Les méthodes comptables sont revues afin de s'assurer qu'elles sont uniformes au sein de toutes les sociétés du groupe ;
- La valeur comptable de la participation de la mère dans la filiale et la quote-part de la mère dans les capitaux propres de la filiale, sont éliminées ;

- Les intérêts minoritaires dans le résultat net de la filiale consolidée, sont identifiés et soustraits du résultat du groupe afin d'obtenir le résultat net attribuable aux propriétaires de la mère ;
- Les intérêts minoritaires dans l'actif net de la filiale consolidée sont identifiés et présentés dans le bilan consolidé séparément des passifs et des capitaux propres de la mère.

2.4. Règles de consolidation

Les états financiers consolidés sont établis selon une optique à la fois financière et économique, suivant laquelle, les comptes consolidés ont pour objet de fournir aux associés de la société mère, la véritable valeur de leurs titres et ce dans le cadre d'une même entité économique englobant les intérêts majoritaires et minoritaires. Ces derniers ne sont pas considérés comme des tiers.

Les conséquences de cette optique se traduisent comme suit :

- Ecart d'acquisition : l'écart d'acquisition est retenu à hauteur de la part de la société mère lors de l'acquisition.
- Ecart d'évaluation : l'écart d'évaluation correspond à la différence entre la juste valeur des éléments d'actif et de passif identifiables des sociétés consolidées et leurs valeurs comptables nettes à la date de chaque acquisition.
- Résultats inter-sociétés : les résultats réalisés suite à des transactions conclues entre la société mère et les sociétés sous contrôle exclusif ou conjoint ou mise en équivalence sont éliminés respectivement dans leur intégralité ou dans la limite du pourcentage d'intérêt.
- Présentation des intérêts minoritaires : ils sont présentés au bilan et au compte de résultat respectivement entre les capitaux propres et les dettes, et en déduction du résultat consolidé.

2.5. Principaux retraitements effectués dans les comptes consolidés

▪ Homogénéisation des méthodes comptables

Les méthodes comptables utilisées pour l'arrêté des comptes des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation ont été alignées sur celles retenues pour les comptes consolidés du Groupe.

▪ Elimination des soldes et transactions intra-groupe

Les produits et les charges résultant d'opérations internes au Groupe et ayant une influence significative sur les états financiers consolidés sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle ou mise en équivalence.

Les créances, les dettes et les engagements réciproques ainsi que les produits et charges réciproques sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle.

Note 3. Référentiel d'élaboration des états financiers consolidés

(a) Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés sont établis conformément aux dispositions de la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises dont notamment :

- La norme comptable générale (NCT 1) ;
- La NCT 35 (Etats financiers consolidés) et la NCT 36 (Participations dans des entreprises associées), et notamment les principes régissant les techniques, règles de présentation, et de divulgation spécifique à l'établissement des états financiers consolidés ;
- La norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38).
- Les règles de la Banque Centrale de Tunisie prévues par la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes et la circulaire n°2018-06 du 5 juin 2018.

(b) Utilisation d'hypothèses et estimations

Le processus d'établissement des états financiers consolidés annuels en conformité avec le référentiel comptable appliqué, nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans les états financiers consolidés, qu'il s'agisse de la valorisation de certains actifs et passifs ou de certains produits et charges.

Ces estimations, construites selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation, sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Elles peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

Lorsqu'une estimation est révisée, elle ne constitue pas une correction d'erreur. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes subséquentes éventuellement affectées par le changement.

Dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2020, l'utilisation d'hypothèses et d'estimations a porté principalement sur les éléments suivants :

- Dépréciation des créances issues des opérations de leasing : La Direction procède à la fin de chaque trimestre et à la fin de chaque année à un test de dépréciation, à base individuelle, des créances issues des opérations de leasing conformément à la démarche décrite au niveau de la note 4 (c-2).
- Dépréciation des placements à long terme : les provisions pour dépréciation des placements à long terme sont réexaminées par la Direction à l'issue de chaque arrêté semestriel.

(c) Utilisation du jugement

Outre l'utilisation d'estimations, la direction de l'ATL a fait usage de jugements pour définir le traitement comptable adéquat de certaines transactions notamment lorsque le Système Comptable des Entreprises en vigueur ne traite pas de manière précise des problématiques comptables concernées.

Cela a été le cas, en particulier, pour la comptabilisation des relations de couverture contre le risque de change [Cf. note 4 (c-7)], pour la comptabilisation des avantages au personnel [Cf. note 4 (c-9)] et pour le calcul du résultat de base par action [Cf. note 4 (c-12)].

Note 4. Bases de mesure et principes comptables pertinents :

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés pour l'établissement de ses états financiers consolidés peuvent être résumés comme suit :

(a) Bases de mesure

Les états financiers consolidés annuels ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

(b) Unité monétaire

Les états financiers consolidés de l'ATL sont libellés en Dinar Tunisien.

(c) Sommaire des principales méthodes comptables

(c-1)- Créances issues d'opérations de leasing :

Les contrats de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée contractuelle du bail varie entre trois et sept ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Ces contrats transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location-financement.

Conformément à la norme NCT 41 relative aux contrats de location, la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement, selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat diminué des produits financiers non acquis.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location sont les paiements que le preneur est, ou peut-être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- La somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b- La valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne au commencement du contrat de location, une valeur actuelle cumulée (a) des paiements minimaux au titre de la location, et de (b) la valeur résiduelle non garantie égale à la somme (i) de la juste valeur de l'actif loué et (ii) des coûts directs initiaux du bailleur.

Pour le cas spécifique de l'ATL :

- c- La valeur résiduelle non garantie est nulle ;
- d- Les coûts directs initiaux (frais de dossier, enregistrement) sont supportés par le locataire à la signature du contrat

L'ATL vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net de la société. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

(c-2)- Dépréciation des créances issues d'opérations de leasing :

Des dépréciations sont constituées sur les créances issues d'opérations de leasing dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du concours, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de leasing :

Au niveau individuel, constitue notamment une indication objective de perte de valeur toute donnée observable afférente aux événements suivants :

- L'existence d'impayés depuis trois mois au moins ;
- La connaissance ou l'observation de difficultés financières significatives de la contrepartie telles qu'il est possible de conclure à l'existence d'un risque avéré, qu'un impayé ait été ou non constaté.
- L'octroi au preneur, pour des raisons économiques ou juridiques liées à des difficultés financières de restructurations qu'il n'aurait pas envisagées dans d'autres circonstances.
- Le transfert à contentieux.

Le test de dépréciation, à base individuelle, repose sur la démarche suivante :

1- Classification, de tous les actifs de l'établissement en vue de distinguer les engagements "non douteux" relevant des classes A et B1 et les engagements "douteux" relevant des classes B2, B3 et B4. (*Article 8 de la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991*)

2- Estimation *individualisée* et régulière des provisions pour dépréciation requises sur les engagements douteux pris individuellement, sur la base des taux minimums par classe de risque tels que prévus par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

B2- Actifs incertains	20%
B3- Actifs préoccupants	50%
B4- Actifs compromis	100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut (encours financier majoré des impayés, des intérêts de retard et des autres facturations par note de débit des frais de déplacement, des frais de rejet, etc.) déduction faite :

- Des produits réservés (marges financières, intérêts de retard et autres produits),
- De la valeur de réalisation attendue des biens donnés en leasing adossés aux actifs incertains (classe B2) et préoccupants (classe B3),
- De la valeur d'expertise du matériel récupéré ou la valeur de remboursement de l'assurance du matériel volé ou en état d'épave pour tous les concours douteux (classes B2, B3 et B4), et
- De la valeur de réalisation attendue des hypothèques inscrites consenties par les relations dont les engagements sont devenus douteux en 2014 ou ultérieurement.

Les principes retenus pour l'appréciation de la valeur de réalisation attendue des biens loués adossés aux engagements classés en B2 et en B3, sont les suivants :

- Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge
- Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 40% ou 60% par an d'âge selon le degré de vétusté
- Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge

Les garanties comprenant les cautionnements bancaires, les actifs financiers affectés, les dépôts de garantie ainsi que les hypothèques consenties par les relations dont les engagements ont été classés parmi les concours douteux antérieurement à 2014, n'ont pas été prises en compte en déduction pour le calcul des provisions requises.

3- Constitution de provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe B4 est déterminée selon la formule suivante : $A=N-M+1$ tel que :

- **A** : Ancienneté dans la classe B4 ;
- **N** : Année d'arrêt des états financiers ;
- **M** : Année de la dernière migration vers la classe B4.

Le risque net correspond à la valeur de l'actif après déduction :

- des produits réservés (marges financières, intérêts de retard et autres produits),
- des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit,
- des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée, et
- des provisions constituées conformément au paragraphe 2 supra.

Dépréciation, à base collective, des créances issues d'opérations de leasing :

Les contreparties non dépréciées individuellement et relevant des classes A et B1, font l'objet d'une analyse du risque par portefeuilles homogènes combinant les couples (secteur d'activité – nature du bien donné en leasing) et ce conformément aux dispositions de l'article 1^{er} de la circulaire de la BCT n° 2012-02 du 11 janvier 2012 et de l'article 10 bis de la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 tel qu'ajouté par l'article 4 de la circulaire de la BCT n° 2012-09 du 29 juin 2012 et par la circulaire n°2021-01 du 11 janvier 2021

Cette analyse s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêt.

Cette analyse permet de déterminer pour chaque groupe de contreparties un taux de migration moyen observé au cours des années antérieurs. Les taux de migration historiques du groupe des contreparties sont majorés par des taux prédéfinis par secteur. La société détermine par la suite le taux de provisionnement moyen sur le risque additionnel observé durant les années antérieurs à l'année N à partir des taux de provisionnement pour chaque groupe de contreparties. Ce calcul se fait hors agios réservés.

Par référence aux taux de provisionnement moyen d'un groupe de contrepartie observé durant les années antérieurs, la direction générale doit se prononcer sur les taux de provisions à retenir pour le calcul des provisions collectives. Ces taux ne doivent en aucun cas être inférieurs aux taux de provisionnement minimum. L'application des taux de provisionnement inférieurs aux taux minimaux doit être motivée et autorisée par la banque centrale de Tunisie.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique " Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées" en tant que composante du coût du risque encouru par la société.

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de leasing sont déduites des actifs correspondants.

L'exercice du jugement expérimenté de la Direction peut conduire la société à constater des provisions collectives additionnelles au titre d'un secteur économique ou d'une zone géographique affectés par des événements économiques exceptionnels ; tel peut être le cas lorsque les conséquences de ces événements n'ont pu être mesurées avec la précision nécessaire pour ajuster les paramètres servant à déterminer la provision collective sur les portefeuilles homogènes non spécifiquement dépréciés.

(c-3)- Revenus sur créances issues d'opérations de leasing :

Le revenu net de l'opération de leasing correspond au montant d'intérêts des créances et figure au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing ».

Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location-financement en les imputant en amortissement du capital et en intérêts (marge financière) de façon à ce que le revenu net représente un taux de rentabilité constant sur l'encours résiduel. Le taux d'intérêt utilisé est le taux d'intérêt implicite du contrat.

Les préloyers sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force. Ils correspondent, aussi, aux revenus couvrant la période allant de la date de mise en force jusqu'à la première échéance.

Les intérêts de retard sont facturés et comptabilisés périodiquement.

Les marges financières et intérêts de retard courus et demeurant impayés à la date de clôture et relatives aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de leasing ».

Les autres marges financières sont portées au résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les agios relatifs aux impayés compensés par les plus-values de remplacement sont généralement réservés pour la partie non couverte par les règlements des nouveaux repreneurs.

(c-4)- Placements et des revenus y afférents :

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme et les placements à long terme.

Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de part leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur du marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

Placements à long terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également les participations-financements objet de conventions de portage rémunéré direct ainsi que les fonds à capital risque confiés à des SICAR en gestion pour compte dans le cadre de la stratégie d'optimisation fiscale de la société.

Les placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme, figurent, en outre, parmi les éléments de cette rubrique.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme, autres que les participations-financements objet de conventions de portage rémunéré direct ou indirect (imputées sur les ressources propres ou sur les fonds à capital risque confiés en gestion pour compte) sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Les participations-financements objet de conventions de portage rémunéré qui, en substance, établissent une relation de créancier-débiteur entre la société et l'entité émettrice, sont évalués, à partir de l'exercice clos le 31 décembre 2011, conformément aux dispositions de la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991, en considérant l'antériorité des échéances impayées pour la détermination du taux de provisionnement applicable à l'engagement brut (principal à échoir majoré du principal impayé) réduit à hauteur de la valeur mathématique de la participation.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- Au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.
- À la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat."

Revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

(c-5)- Emprunts et les charges y afférentes

Initialement, les emprunts portant intérêts sont comptabilisés, pour la partie débloquée, au passif du bilan sous la rubrique "Emprunts et dettes rattachées" et sont valorisés à leur coût initial. Les coûts de transaction y afférents tels que les commissions de placement et de mise en place versés aux intermédiaires sont, initialement, imputés en charges reportées parmi les autres postes d'actif, et amortis systématiquement sur la durée de l'emprunt, au prorata des intérêts courus.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés, aux taux faciaux contractuels, parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Ultérieurement, les intérêts courus et non échus calculés aux taux faciaux contractuels figurent au passif du bilan en tant que dettes rattachées parmi les éléments de la même rubrique abritant le principal dû.

(c-6)- Conversion des emprunts libellés en monnaies étrangères

Initialement, les emprunts libellés en monnaies étrangères sont convertis en dinars selon le taux de change en vigueur à la date de déblocage.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, ces emprunts sont actualisés sur la base du cours de change de clôture. Les différences de change (pertes ou profits), en découlant, sont imputées en résultat conformément à la norme internationale d'information financière, IAS 21 -*Effets des variations des cours des monnaies étrangères*.

(c-7)- Relations de couverture contre le risque de change

Les lignes de crédit extérieures contractées sont admises à la garantie du "Fonds de Péréquation des Changes" institué par l'article 18 de la loi n° 98-111 du 28 décembre 1998 portant loi de finances pour l'année 1999 et dont la gestion est confiée à la société "Tunis-Ré" en vertu d'une convention conclue avec le ministère des finances.

La garantie au titre de la couverture des pertes résultant de la fluctuation des taux de change des emprunts extérieurs est accordée contre le versement d'une contribution au profit du fonds dont le niveau et les modalités de perception sont décidées par une commission interministérielle conformément aux dispositions de l'article 5 du décret n° 99-1649 du 26 juillet 1999 fixant les modalités de fonctionnement dudit fonds.

La fraction encourue, à la date de reporting, desdites contributions est rapportée au résultat, prorata temporis, et figure parmi les éléments de la rubrique "charges financières nettes".

Au sens de la norme internationale d'information financière, IAS 39 -*Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*, la garantie du fonds constitue, en substance, un instrument financier dérivé (instrument de couverture) destiné à neutraliser l'impact de la fluctuation du cours de change sur le solde monétaire des emprunts extérieurs et des dettes rattachées (élément couvert).

L'instrument de couverture est initialement comptabilisé à sa juste valeur nulle, en raison de l'absence d'un déboursé à la notification de l'accord de garantie. Ultérieurement, il est réévalué au bilan à sa juste valeur, correspondant au risque de change encouru et estimé à la date de reporting, par le biais du compte de résultat "Gains et pertes nets sur instruments de couverture". Symétriquement, cette réévaluation neutralise l'impact sur le résultat de l'actualisation des éléments couverts pour le risque de change considéré.

(c-8)- Immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations incorporelles acquises ou créées sont constituées d'actifs non monétaires identifiables sans substance physique. Les immobilisations corporelles, comprennent les éléments physiques et tangibles durables susceptibles de générer, au profit de la société, des avantages économiques futurs.

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont initialement comptabilisées au coût historique d'acquisition, de production ou d'entrée.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées au coût diminué des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

L'amortissement des immobilisations incorporelles et corporelles est constaté, à partir de leur date de mise en service selon le mode linéaire, en fonction des durées d'utilité présentées dans le tableau ci-dessous (en années et converties en taux d'amortissement).

• Logiciels	3 ans	33,3%
• Constructions	20 ans & 50 ans	5% & 2%
• Matériel de transport	5 ans	20,0%
• Mobilier et matériel de bureau	10 ans	10,0%
• Matériel informatique	3 ans	33,3%
• Agencements, aménagements et installations	10 ans	10,0%

(c-9)- Avantages bénéficiant au personnel :

Les avantages consentis au personnel (y compris les dirigeants) sont classés en deux catégories :

- Les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, les primes, les indemnités et enveloppes ainsi que les cotisations de sécurité sociale liées aux régimes des prestations familiales, d'assurance sociale, d'assurance maladie et de réparation des préjudices résultant des accidents de travail et des maladies professionnelles ;
- Les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment par les cotisations aux régimes de retraite de base et de retraite complémentaire ainsi que par les compléments de retraite et l'indemnité de départ à la retraite prévue par l'article 53 de la convention collective sectorielle du personnel des banques et des établissements financiers.

Avantages à court terme

La société comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

Avantages postérieurs à l'emploi

Conformément la norme internationale d'information financière IAS 19 – *avantages au personnel*, la société distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de "*régimes à cotisations définies*" ne sont pas représentatifs d'un engagement pour la société et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations ou des primes d'assurance appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de "*régimes à prestations définies*" sont représentatifs d'un engagement à la charge de la société nécessitant évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si la société est tenue ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Pour le personnel de l'ATL, les avantages postérieurs à l'emploi relèvent, exclusivement, de régimes à cotisations définies. En effet, l'ATL cotise à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) au titre des régimes nationaux de retraite de base et complémentaire. En outre, l'ATL, a mis en place, par accord d'entreprise conclu avec une compagnie d'assurance vie, une retraite par capitalisation. A ce titre, les salariés bénéficieront au moment de leur départ en retraite d'un capital ou d'une rente viagère venant s'ajouter aux pensions servies par les régimes nationaux.

Par ailleurs l'ATL a souscrit au profit de son personnel une assurance de départ à la retraite pour couvrir le versement d'une indemnité de départ à la retraite égale à huit fois le dernier salaire mensuel brut.

(c-10)- Frais préliminaires engagés ultérieurement à la création de la société :

Les frais préliminaires engagés par la société ultérieurement à sa création, notamment ceux encourus à l'occasion d'une augmentation de capital sont portés à l'actif du bilan sous l'intitulé "charges reportées", dans la mesure où les conditions suivantes sont remplies :

- Les frais sont nécessaires à l'action de développement envisagée ;
- Les frais sont de nature marginale (autrement dit, ils peuvent être individualisés et se rattachent entièrement et uniquement à l'action de développement envisagée) ;
- Il est probable que les activités futures de la société, y compris celles résultant de l'action de développement envisagée, permettront de récupérer les frais engagés.

La résorption des frais d'augmentation de capital, prend effet à compter de l'exercice de leur engagement selon le mode linéaire et sur une durée de trois ans.

(c-11)- Impôt sur les bénéfices :

La charge d'impôt sur les bénéfices, comptabilisée par la société correspond à celle exigible en vertu de l'application des règles de détermination du bénéfice imposable.

L'incidence des décalages temporels entre la valeur comptable des actifs et passifs de la société et leur base fiscale n'est pas ainsi, prise en compte.

(c-12)- Résultat de base par action :

L'objectif du résultat de base par action est de fournir une mesure de la quote-part de chaque porteur d'action ordinaire en circulation dans la performance de l'entité au cours d'une période comptable.

Conformément à la norme internationale d'information financière IAS 33 – *Résultat par action*, le résultat de base par action est égal au résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la société divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période correspond au nombre d'actions ordinaires en circulation en début de période diminué des actions propres, ajusté des actions ordinaires remboursées ou émises au cours de la période en pondérant par un facteur temps.

Le facteur de pondération est égal au nombre de jours où les actions sont en circulation par rapport au nombre total de jours de la période, une approximation de la moyenne pondérée étant toutefois autorisée.

Les actions ordinaires sont prises en compte dans le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période, à compter de la date à laquelle la contrepartie est recouvrable (généralement la date d'émission, en tenant compte des modalités de leur émission et de la substance de tout contrat associé à l'émission).

Lorsque des actions gratuites sont émises, le nombre d'actions ordinaires en circulation augmente sans augmentation des ressources. En conséquence, le nombre d'actions ordinaires en circulation avant l'événement est ajusté au prorata de la modification du nombre d'actions ordinaires en circulation comme si l'événement s'était produit à l'ouverture de la première période présentée.

(c-13)- Etat des flux de trésorerie :

Le solde des comptes de liquidités et équivalents de liquidités est constitué des soldes des comptes de caisse, des soldes nets des comptes courants bancaires, des soldes des comptes espèces ouverts auprès des intermédiaires en

bourse ainsi que des placements liquides en titres d'OPCVM de distribution obligatoire soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Les variations de la trésorerie générées par les activités d'exploitation incluent, notamment, les entrées et sorties de trésorerie liées au leasing mobilier et immobilier ainsi que celles relatives aux immeubles donnés en location simple et aux prêts accordés au personnel.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations d'investissement résultent, notamment, des flux de trésorerie liés aux acquisitions et aux cessions de placements à long terme ainsi que ceux liés aux acquisitions et aux cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations de financement comprennent, notamment, les encaissements et décaissements provenant des opérations avec les actionnaires et les flux liés aux dettes subordonnées et obligataires, et aux autres emprunts matérialisés ou non par un titre.

Les intérêts payés et reçus figurent parmi les flux liés aux activités d'exploitation.

Les dividendes reçus sur les placements à long terme et les produits perçus des fonds à capital risque confiés en gestion pour comptes sont classés parmi les flux d'investissement. Les dividendes versés sont classés en flux liés aux activités de financement.

Les entrées et sorties de trésorerie liés aux activités de financement et concernant des éléments ayant un rythme de rotation rapide, des montants élevés et des échéances courtes sont présentées pour leur montant net.

Lorsqu'un contrat est comptabilisé en tant que couverture d'une position identifiable, les flux de trésorerie relatifs à ce contrat sont classés de la même façon que les flux de trésorerie de la position ainsi couverte.

(c-14)- Etat des engagements hors bilan :

Les engagements hors bilan incluent les droits et obligations susceptibles de modifier le montant ou la consistance de la situation financière de la société. Les effets des droits et obligations sur le montant ou la consistance de la situation financière sont subordonnés à la réalisation de conditions ou d'opérations ultérieures.

Le tableau des engagements hors bilan distingue :

- (a)** Les engagements qui résultent de l'existence d'une obligation (légale, contractuelle ou implicite), et
- (b)** Les passifs éventuels qui résultent :
 - Soit de l'existence d'une obligation dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources,
 - Soit d'une obligation potentielle, dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'un événement futur incertain.

Les engagements hors bilan comprennent :

- (a)** Les engagements de financement donnés ou reçus,
- (b)** Les engagements de garantie donnés ou reçus, et
- (c)** Les engagements réciproques.

Les engagements de financement et de garantie sont enregistrés en hors bilan dès la naissance d'une obligation contractuelle irrévocable. Ils cessent d'y figurer dès leur extinction, soit par l'arrivée du terme de l'engagement soit par sa mise en jeu.

En dehors des garanties reçues de la clientèle, la valeur pour laquelle un engagement de financement ou de garantie est comptabilisé en hors bilan résulte généralement des termes contractuels et correspond à la valeur des fonds à accorder ou à recevoir pour les engagements de financement et au montant de la garantie donnée ou reçue pour les engagements de garantie.

Les garanties reçues de la clientèle sont comptabilisées en hors bilan, lorsque leur évaluation peut être faite de façon fiable, pour leur valeur de réalisation attendue au profit de la société, sans pour autant excéder la valeur des engagements qu'elles couvrent.

(c-15)- Impôt différé

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Faits marquants de la période :

Suite à la pandémie COVID-19, les mesures gouvernementales et réglementaires, principalement le report des échéances, ont conduit l'ATL à considérer les éléments suivants pour l'établissement de la situation financière au 31 Décembre 2020 :

- En application des dispositions de l'avis du conseil national de la comptabilité publié le 30/12/2020, l'ATL a procédé à la réservation d'un montant de 1 922 KDT au titre des agios réservés sur les créances courantes ayant bénéficié d'un report et qui présentent un retard de paiement de plus de 30 jours.
- En application des dispositions de la circulaire de la BCT n° 2021.01 ayant adopté une nouvelle méthode de calcul de la provision collective, le stock de provision collective totalise au 31/12/2020 10 018 KDT contre 4 512 KDT au 31/12/2019, soit une dotation complémentaire de 5 505 KDT.

Note 5. Liquidités et équivalents de liquidités :

Le solde de cette rubrique s'élève à 22.385.096 DT au 31 Décembre 2020 contre 18.076.263 DT, au 31 Décembre 2019, se détaillant ainsi :

Le détail se présente comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
+ Avoirs en Banques	22 338 722	18 043 948
+ Avoirs chez les Intermédiaires en bourse	79	79
+ Avoirs en Caisses	45 974	31 915
+ Placements en OPCVM de distribution obligataire	321	321
Total	22 385 096	18 076 263

Note 6. Placements à court terme :

Le solde de cette rubrique s'élève à 27.247.083 DT au 31 Décembre 2020. Le détail se présente comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
+ Certificats de dépôts	27 280 000	500 000
- Intérêts précomptés non courus sur certificats de dépôt	(32 917)	0
Total	27 247 083	500 000

Note 7. Créances issues d'opérations de leasing :

Au 31 Décembre 2020, les créances issues d'opérations de leasing présentent un solde net de 537.729.842 DT

Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

		31/12/2020	31/12/2019
Créances sur contrats mis en force		585 073 329	602 596 607
+ Encours financiers	7.1	538 466 323	556 483 664
+ Impayés		48 377 327	48 098 415
+ Créances- assurance matériel en leasing		107 267	106 564
+ Créances- factures à établir		3 535 153	697 333
+ Valeurs à l'encaissement		1 877	1 877
- Intérêts échus différés		(5 414 618)	(2 791 245)
Créances sur contrats en instance de mise en force		5 284 688	875 763
Total brut des créances leasing	7.2	590 358 017	603 472 370
A déduire couverture			
Provisions à base individuelle et additionnelles	7.2	(36 979 090)	(36 878 548)
Provisions collectives	7.2	(10 017 712)	(4 512 198)
Produits réservés	7.2	(5 631 372)	(4 660 887)
Total net des créances leasing		537 729 843	557 420 737

7.1. Encours financiers :

Les encours financiers sur contrats de leasing totalisent au 31 Décembre 2020 la somme de 538.466.323 DT contre 556.483.664 DT au 31 Décembre 2019.

Par rapport au 31 décembre 2019, les encours financiers ont enregistré un décroissement net de 18.017.341 DT expliqué comme suit :

Le détail se présente comme suit :

	Financement	Capital amorti	Encours financier
Soldes au 31 décembre 2019	1 568 703 569	1 012 219 906	556 483 664
Capital amorti des anciens contrats	0	157 552 944	(157 552 944)
Ajouts de la période	206 270 195	47 505 720	158 764 474
Investissements (Nouveaux contrats)	197 643 356	46 035 530	151 607 826
Relocations	8 626 839	1 470 190	7 156 649
Retraits de la période	235 140 965	215 912 094	19 228 871
Cessions à la valeur résiduelle	172 499 522	172 447 425	52 097
Cessions anticipées	33 245 821	26 424 428	6 821 393

Transferts (cessions)	9 826 653	5 458 489	4 368 163
Radiations	1 382 788	1 382 783	5
Relocations	18 186 182	10 198 969	7 987 213
Soldes au 31 décembre 2020	1 539 832 798	1 001 366 475	538 466 323

L'analyse des encours financiers par maturité se présente comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
+ Paiements minimaux sur contrats actifs	643 368 544	656 620 158
à recevoir dans moins d'1 an	257 752 428	258 909 909
à recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	381 519 317	392 210 332
à recevoir dans plus de 5 ans	4 096 800	5 499 916
- Produits financiers non acquis	(111 228 347)	(105 012 676)
= Investissement net dans les contrats actifs (1)	532 140 197	551 607 481
à recevoir dans moins d'1 an	202 166 687	207 160 756
à recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	326 235 278	339 462 021
à recevoir dans plus de 5 ans	3 841 651	4 984 704
Valeurs résiduelles (2)	1 189 420	1 241 652
Contrats suspendus en contentieux (3)	5 136 705	3 634 530
Total général (1) +(2) +(3)	538 466 322	556 483 664

L'analyse des encours financiers par secteur d'activité se présente comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Bâtiment et travaux publics	71 747 840	85 280 352
Industrie	73 371 279	77 624 605
Tourisme	56 767 323	48 040 574
Commerces et services	289 272 105	294 470 842
Agriculture	47 307 774	51 067 291
Total	538 466 323	556 483 664

L'analyse des encours financiers par type de matériel se présente comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Equipements	57 124 008	70 446 047
Matériel roulant	365 807 792	364 212 120
Matériel spécifique	84 650 550	88 329 858
<i>Sous Total</i>	<i>507 582 350</i>	<i>522 988 025</i>
Immobilier	30 883 972	33 495 639
Total	538 466 323	556 483 664

7.2. Analyse et classification des créances sur la clientèle :

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL	Dont leasing immobilier
	A Actifs courants	B 1 Actifs nécessitant un suivi particulier	B 2 Actifs incertains	B 3 Actifs préoccupants	B 4 Actifs compromis		
Encours financiers	430 468 437	82 867 688	3 232 186	7 867 998	14 113 430	538 549 740	30 883 972
Impayés	4 180 619	11 529 168	1 523 769	2 034 202	29 109 569	48 377 327	2 774 273
Créances- assurance matériel en leasing	78 769	27 097	351	0	1 050	107 267	
Créances- factures à établir	2 285 544	575 342	10 978	245 968	333 902	3 451 735	
Valeurs à l'encaissement	1 877	0	0	0	0	1 877	
Intérêts échus différés (***)	(2 676 817)	(2 563 120)	(21 068)	(82 555)	(71 057)	(5 414 618)	
Contrats en instance de mise en force	5 228 825	54 111	1 752	0	0	5 284 688	
CREANCES LEASING	439 567 253	92 490 287	4 747 967	10 065 614	43 486 894	590 358 017	33 658 245
Avances reçues (*)	(2 639 008)	(409)	(2 147)	0	(35 337)	(2 676 900)	(153 511)
ENCOURS GLOBAL (**)	436 928 246	92 489 878	4 745 821	10 065 614	43 451 557	587 681 117	33 504 734
ENGAGEMENTS HORS BILAN	18 115 383	1 579 115	0	0	0	19 694 498	
TOTAL ENGAGEMENTS	455 043 629	94 068 993	4 745 821	10 065 614	43 451 557	607 375 614	33 504 734
Produits réservés			(235 092)	(770 003)	(4 626 277)	(5 631 372)	(322 940)
Provisions à base individuelle			(233 694)	(1 918 883)	(34 232 577)	(36 385 155)	(2 086 563)
Provisions additionnelles (circulaire BCT n° 2013-21)					(593 936)	(593 936)	
COUVERTURE DES ACTIFS CLASSES EN B2, B3 ET B4	0	0	(468 787)	(2 688 886)	(39 452 790)	(42 610 462)	(2 409 503)
Provisions à base collective	(8 301 568)	(1 716 144)				(10 017 712)	
COUVERTURE DES ACTIFS CLASSES EN A ET B1	(8 301 568)	(1 716 144)	0	0	0	(10 017 712)	
ENGAGEMENTS NETS	446 742 061	92 352 849	4 277 034	7 376 728	3 998 768	554 747 439	
Ratio des actifs bilanciaux non performants (B2, B3 et B4)			0,81%	1,71%	7,39%		
			9,91%				
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4)			0,78%	1,66%	7,15%		
			9,59%				
Ratio de couverture des actifs non performants par les provisions et agios réservés			9,88%	26,71%	90,80%		
			73,13%				

* Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle)

** Base de calcul du ratio des actifs bilanciaux non performants

*** inclus 1 923 526 dinars d'agios réservés constitués conformément à la méthode énoncée par le conseil national de la comptabilité

Le ratio des actifs bilanciaux non performants s'établit au 31 Décembre 2020 à 9,91% contre 9,79% au 31 Décembre 2019.

Le ratio des actifs non performants s'établit au 31 décembre 2020 à 9,59% contre 9,45% au 31 décembre 2019.

Le ratio de couverture des actifs non performants par les provisions et agios réservés s'établit au 31 Décembre 2020 à 73,13% contre 70,92% au 31 Décembre 2019.

En date du 20 décembre 2020, le conseil national de la comptabilité a émis un avis relatif au traitement comptable par les institutions financières et des institutions des micros finances des financements accordés aux bénéficiaires pour donner suite à la pandémie du COVID 19. Ce traitement stipule dans sa paragraphe 42 qu'il existe une présomption réfutable que l'encaissement effectif des revenus d'intérêts sur crédits renégociés n'est pas raisonnablement assuré lorsque les paiements contractuels révisés sont impayés depuis plus de 30 jours.

Lors de l'arrêté des états financiers de l'exercice 2020, l'ATL a appliqué cette méthode. Le montant des agios réservés s'élève à 1 922 KDT.

L'article 10 bis de la circulaire n°2021-01 du 11 janvier 2021 a instauré une nouvelle méthodologie pour le calcul des provisions collectives qui doivent être appliquée par les banques et les établissements financiers.

L'ATL s'est confirmée à cette méthode et le stock de provision collective totalise au 31/12/2020 10 018 KDT contre 4 512 KDT au 31/12/2019, soit une dotation complémentaire de 5 505 KDT.

Note 8. Placements à long terme :

Le portefeuille d'investissement et des créances rattachées de la société s'élève, au 31 Décembre 2020 à 18.161.166 DT contre 20.636.297 DT au 31 Décembre 2019. Cette rubrique se détaille comparativement comme suit :

Cette rubrique se détaille comparativement comme suit :

		31/12/2020	31/12/2019
Portefeuille investissement (1)	8.1	25 853 937	26 994 068
Participations directes		16 589 282	17 292 862
Participations en portage		151 800	151 800
Fonds à capital risque confiés en gestion pour compte		9 092 855	9 509 406
Obligations (Emprunt National 2014)		20 000	40 000
Créances rattachées (2)		149 432	183 819
Intérêts courus sur portage financement		91 344	91 344
Produits à recevoir sur fonds à capital risque		55 325	89 712
Intérêts courus sur obligations		2 763	2 763
Total brut (1) + (2)		26 003 369	27 177 887

31/12/2020 31/12/2019

A déduire couverture

Provisions pour dépréciation des participations directes	8.1	(2 449 313)	(1 800 287)
Provisions pour dépréciation des participations en portage	8.1	(151 800)	(151 800)
Provisions pour dépréciation des fonds à capital risque	8.1	(5 149 747)	(4 498 159)
Provisions pour dépréciation des intérêts courus sur portage		(91 344)	(91 344)
Total net		18 161 166	20 636 297

8.1. Portefeuille investissement :

Le portefeuille investissement net des provisions corrélatives s'élève, au 31 Décembre 2020, à 18.103.077 DT. Il se détail comme suit :

DESIGNATION	Nombre de titres	Valeur nominale	Coût unitaire	% part.	Montant brut	Provisions	Montant net
PARTICIPATIONS DIRECTES :					16 589 282	(2 449 312)	14 139 970
- ARAB TUNISIAN INVEST - SICAF	20 000	5	8,303	1,73%	166 055	(166 055)	0
- SARI	9 900	100	115,531	30,00%	1 143 756	(1 143 756)	0
- PHENICIA SEED FUND	500	848	826,101	5,04%	413 051	(185 141)	227 910
- PHENICIA FUND	500	1 000	1 000,000	8,88%	500 000	(18 640)	481 360
- SENED SICAR	500	100	100,000	10,00%	50 000	(50 000)	0
- UNIFACTOR	340 000	5	5,000	11,33%	1 700 000	0	1 700 000
- SICAR INVEST (*)	30 000	10	10,000	3,00%	300 000	0	300 000
- CLINIQUE INTERNATIONALE LES PINS	100 000	10	10,000	6,71%	885 720	(885 720)	0
- POLYCLINIQUE SYPHAX	10 000	100	100,000	9,15%	410 700	0	410 700
- BRIQUETERIE DJBEL OUEST	20 000	100	100,000	5,23%	2 000 000	0	2 000 000
- CARTHAGO SANITAIRE	30 000	100	100,000	5,00%	3 000 000	0	3 000 000
- FCP MAXULA	10 000	100	100,000	4,90%	1 000 000	0	1 000 000
- CAPITAL LEASE FUND	10 000	102	102,000	6,80%	1 020 000	0	1 020 000
- BRIQUETERIE BIR MCHARGUA	40 000	100	100,000	2,81%	4 000 000	0	4 000 000
PARTICIPATIONS EN PORTAGE :					151 800	(151 800)	0
- SOCIETE NOUR EL KANTAOUI	1 518	100	100,000		151 800	(151 800)	0
FONDS CONFIES EN GESTION POUR COMPTE : (**)					9 092 855	(5 149 747)	3 943 107
- FG 3 SICAR INVEST					1 059 449	(500 000)	559 449
- FG 3 ATD SICAR					460 000	(460 000)	0
- FG 4 ATD SICAR					1 500 006	(1 312 147)	187 858
- FG 5 ATD SICAR					3 021 900	(2 038 600)	983 300
- FG 6 ATD SICAR					3 051 500	(839 000)	2 212 500
OBLIGATIONS :					20 000	0	20 000
- EMPRUNT NATIONAL 2014 (Catégorie B)	1 000	100			20 000	0	20 000
TOTAL EN DT					25 853 937	(7 750 859)	18 103 077

(**) Les emplois et les ressources des fonds à capital risque confiés en gestion pour compte chez SICAR INVEST et ATD SICAR totalisent, au 31 Décembre 2020, la somme de 9.092.855 DT et se présentent comme suit :

<i>Année de libération :</i>	SICAR INVEST			ATD SICAR				Total au 31/12/2020
	FG 1 2003	FG 2 2008	FG 3 2012	FG 3 2008	FG 4 2009	FG 5 2010	FG 6 2011	
<i>Participations en rétrocession</i>	0	0	959 449	460 000	500 000	2 938 600	2 558 643	7 416 692
<i>Autres participations ciblées</i>	0	0	0	0	1 000 006	0	0	1 000 006
<i>Placements</i>	0	0	9 561	0	0	99 908	827 172	936 641
<i>Débiteurs divers</i>	1 858	0	145 000	0	0	0	3 139	149 997
<i>Disponibilités en Banques</i>	0	4 364	531	20	0	113	15	5 043
Total des emplois	1 858	4 364	1 114 541	460 020	1 500 006	3 038 621	3 388 969	9 508 379
<i>Dotations remboursables</i>	0	0	1 059 449	460 000	1 500 006	3 021 900	3 051 500	9 092 855 (a)
<i>Excédents antérieurs en instance de virement</i>	0	2 334	0	20	(622)	(56)	8	1 684 (b)
<i>Excédent de l'exercice</i>	0	171	55 092	0	(95)	16 777	337 461	409 406 (c)
<i>Créditeurs divers</i>	0	1 858	0	0	0	0	0	1 858
<i>Impôts, retenus à la source</i>	1 858	0	0	0	0	0	0	1 858
<i>Découverts bancaires</i>	0	0	0	0	717	0	0	717
Total des ressources	1 858	4 364	1 114 541	460 020	1 500 006	3 038 621	3 388 969	9 508 379

(a) Fonds à capital risque confiés en gestion pour compte / (b) + (c) = Produits à recevoir sur fonds à capital risque

L'origine de l'excédent des produits sur les charges, réalisé par fonds, au titre de la période close le 31 Décembre 2020 se détaille comme suit :

Plus-values de rétrocession	0	0	45 000	0	0	16 820	295 955	357 775
Produits nets des placements	0	171	10 227	0	0	0	41 541	51 939
+ <i>Dividendes</i>	0	215	14 145	0	0	0	13 942	28 302
+ <i>Intérêts</i>	0	0	0	0	0	0	15 697	15 697
+ <i>Plus-values de cession</i>	0	0	0	0	0	0	11 902	11 902
- <i>Moins-values de cession</i>	0	(43)	(4 025)	0	0	0	0	(4 068)
+ <i>Plus-values latentes</i>	0	0	107	0	0	0	0	107
Services bancaires & assimilés	0	0	(135)	0	(95)	(43)	(35)	(308)
Excédent de l'exercice	0	171	55 092	0	(95)	16 777	337 461	409 406

Note 9. Immobilisations incorporelles :

Les immobilisations incorporelles englobent exclusivement le coût d'acquisition des logiciels. Elles totalisent, au 31 Décembre 2020, une valeur nette comptable de 175.031 DT. Le tableau de variation des immobilisations incorporelles et des amortissements y afférents se présente comme suit

Désignation	Taux D'amortissement	Valeurs brutes				Amortissements				Valeur comptable nette
		Début de l'exercice	Acquisitions	Cessions /Retraits	Fin de l'exercice	Début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Cessions/ Retraits	Fin de l'exercice	
Logiciels	33,3%	420 809	135 472	0	556 281	300 800	80 449	0	381 250	175 031
TOTAUX		420 809	135 472	0	556 281	300 800	80 449	0	381 250	175 031

Note 9. Immobilisations corporelles :

Cette rubrique totalise, au 31 Décembre 2020, une valeur nette comptable de 5.399.522 DT. Le tableau de variation des immobilisations corporelles et des amortissements y afférents se présente comme suit :

Désignation	Taux D'amortissement	Valeurs brutes				Amortissements				Valeur comptable nette
		Début de l'exercice	Acquisitions	Cessions /Retraits	Fin de l'exercice	Début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Cessions/ Retraits	Fin de l'exercice	
Terrains	-	14 250	0	0	14 250	0	0	0	0	14 250
Constructions	2% & 5%	4 315 806	0	0	4 315 806	1 514 804	94 529	0	1 609 333	2 706 473
Matériel de transport (*)	20,0%	1 680 428	1 718 172	180 950	3 217 651	1 111 133	338 327	172 508	1 276 952	1 940 699
Equipements de bureau	10,0%	581 370	11 135	20 342	572 163	450 922	26 597	24 721	452 798	119 365
Matériel informatique	33,3%	829 881	34 468	0	864 349	795 975	85 217	117 779	763 413	100 937
Installations générales	10,0%	1 435 268	16 096	0	1 451 364	847 764	94 476	7 172	935 068	516 296
Immobilisations en cours	-	24 000	0	22 500	1 500	0	0	0	0	1 500
TOTAUX		8 881 004	1 779 870	223 791	10 437 083	4 720 598	639 146	322 181	5 037 563	5 399 522

*Parmi les éléments de la rubrique « Matériel de transport » figurent des véhicules exploités dans le cadre de contrats de location financement.

	Au 31 décembre	
	2020	2 019
Valeur brute	533 994	556 655
Amortissements antérieurs	(412 566)	(318 196)
Amortissements de l'exercice	(103 101)	(111 335)
Valeur nette comptable	18 327	127 324

Note 10. Autres actifs :

Cette rubrique totalise au 31 Décembre 2020 la somme de 19.708.955 DT contre 18.362.163 DT au 31 Décembre 2019 et se détaille comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Instrument de couverture	11 823 283	11 561 761
Prêts et avances au personnel	1 115 165	1 177 926
- Échéances à plus d'un an sur prêts	849 258	874 367
- Échéances à moins d'un an sur prêts	265 907	303 559
- Avances et acomptes	4 426	4 426
- Moins : provisions	(4 426)	(4 426)
Dépôts et cautionnements	564 862	509 084
- Créances immobilisées	604 384	548 606
- Moins : provisions	(39 522)	(39 522)
Charges reportées	1 804 210	1 957 312
- Frais d'émission des emprunts	10.1 1 732 969	1 814 829
- Frais d'augmentation de capital	71 241	142 483
Etat, impôts et taxes (actif) :	15 492	787 803
- Report impôt sur les sociétés	1 583	783 261
- Retenues à la source	77 716	68 349
- Moins : provisions	(63 807)	(63 807)
Autres débiteurs :	3 882 284	2 320 037
- Avance aux fournisseurs	274 206	370 807
- Fonds de péréquation des changes	2 794 146	1 841 975
- Autres débiteurs divers	1 050 359	281 395
- Moins : provisions	(236 427)	(174 140)
Comptes de régularisation actif :	503 657	48 239
- Produits à recevoir	358 463	4 074
- Charges constatées d'avance	56 249	67 755
- Compte d'attente à régulariser	88 945	(23 590)
Total	19 708 955	18 362 163

10.1. Frais d'émission des emprunts :

Le tableau des mouvements des frais d'émission des emprunts se présente, au 31 décembre 2020 comme suit :

Désignation	Valeurs brutes			Résorptions			Valeurs comptables nettes
	Début de l'exercice	Additions	Fin de l'exercice	Début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Fin de l'exercice	
Frais d'émission des obligations ATL 2013/1	175 390	0	175 390	173 218	2 172	175 390	0
Frais d'émission des obligations ATL 2013/2	226 037	0	226 037	217 257	8 780	226 037	0
Frais d'émission des obligations ATL 2014/2	222 583	0	222 583	212 995	7 510	220 505	2 078
Frais d'émission des obligations ATL 2014/3	442 791	0	442 791	404 288	24 830	429 117	13 674
Frais d'émission des obligations ATL 2015/1	433 378	0	433 378	361 632	40 672	402 304	31 073
Frais d'émission des obligations ATL 2015/2	439 665	0	439 665	341 445	50 983	392 428	47 237
Frais d'émission des obligations ATL 2016/1	324 801	0	324 801	233 977	42 613	276 590	48 211
Frais d'émission des obligations ATL 2017/1	544 175	0	544 175	325 555	90 479	416 034	128 141
Frais d'émission des obligations ATL 2017/2	229 368	0	229 368	101 287	43 963	145 251	84 117
Frais d'émission des obligations ATL 2017/3	204 923	0	204 923	89 819	43 043	132 861	72 061
Frais d'émission des obligations ATL 2018/1	290 994	0	290 994	117 760	72 294	190 054	100 940
Frais d'émission des obligations ATL 2019/1	229 094	0	229 094	5 021	75 321	80 343	148 751
Frais d'émission de l'emprunt SANAD	56 004	0	56 004	53 819	2 185	56 004	0
Frais d'émission de l'emprunt SANAD 2	144 138	0	144 138	103 922	13 725	117 646	26 492
Frais d'émission de l'emprunt BERD1	448 844	0	448 844	15 418	187 678	203 096	245 748
Frais d'émission de l'emprunt BERD 2	27 218	0	27 218	575	7 379	7 954	19 264
Frais d'émission de l'emprunt GGF	201 738	0	201 738	110 910	7 691	118 601	83 137
Frais d'émission du CMT BNA	15 000	0	15 000	13 694	389	14 084	916
Frais d'émission du CMT ATB	25 000	0	25 000	15 259	7 061	22 320	2 680
Frais d'émission du CMT ATB	15 000	0	15 000	10 664	341	11 005	3 995
Frais d'émission de l'emprunt PROPARCO	0	99 969	99 969	0	0	0	99 969
Frais d'émission de l'emprunt SANAD 3	0	165 925	165 925	0	3 975	3 975	161 950
Frais d'émission des obligations ATL 2020	0	443 302	443 302	0	30 768	30 768	412 534
TOTAUX	4 696 140	709 196	5 405 336	2 908 514	763 853	3 672 367	1 732 969

Note 11. Concours bancaires et dettes rattachées :

Ce poste totalise au 31 Décembre 2020 la somme de 280.738 DT contre 9.170 DT au 31 Décembre 2019 et se détaille comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Banques, découverts	280 738	9 170
Total	280 738	9 170

Note 12. Emprunts et dettes rattachées :

Les emprunts et dettes rattachées ont atteint 447.766.279 DT au 31 Décembre 2020 contre 457.446.779 DT au 31 Décembre 2019 et se détaillent comme suit :

	31 décembre	
	2 020	2 019
+ Valeur de remboursement des emprunts (1)	437 601 747	444 268 156
Emprunts obligataires	192 183 100	221 281 000
Emprunts auprès des banques & E. F	84 118 357	85 111 254
Emprunts extérieurs	161 300 290	137 875 902
+ Intérêts post comptés courus (2)	9 576 723	12 558 807
Intérêts courus sur emprunts obligataires	7 867 601	10 230 536
Intérêts courus sur emprunts auprès des banques & E. F	454 243	847 380
Intérêts courus sur emprunts extérieurs	1 254 878	1 480 891
+ Contributions à payer au F.P.C (3)	587 809	619 815
Total général (1) + (2) + (3)	447 766 279	457 446 779

B & E.F : Banques et Etablissements Financiers

F.P.C : Fonds de Péréquation des Changes

12.1. Valeur de remboursement des emprunts :

La valeur de remboursement des emprunts s'établit à 437.601.747 DT au 31 Décembre 2020 contre 444.268.156 DT au 31 Décembre 2019 et 525.804.741 DT au 31 décembre 2018.

Par rapport au 31 décembre 2019, la valeur de remboursement des emprunts a enregistré, au 31 Décembre 2020, un décroissement net de 6.666.409 DT expliqué comme suit :

DESIGNATION	Soldes en début D'exercice	Mouvements de l'exercice			Soldes en fin d'exercice		
		+ Utilisations	- Remboursements	± Différences de change	Solde global	Echéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
ATL 2013/1	6 000 000		(6 000 000)		0	0	0
ATL 2013/2	7 200 000		(7 200 000)		0	0	0
ATL 2014/2	3 772 000		(1 886 000)		1 886 000	0	1 886 000
ATL 2014/3	16 032 000		(8 000 000)		8 032 000	4 016 000	4 016 000
ATL 2015/1	20 600 000		(8 000 000)		12 600 000	6 300 000	6 300 000
ATL 2015/2	26 380 000		(8 000 000)		18 380 000	10 380 000	8 000 000
ATL 2016/1	20 280 000		(6 000 000)		14 280 000	8 280 000	6 000 000
ATL 2017/1	43 818 400		(10 000 000)		33 818 400	23 818 400	10 000 000
ATL 2017/2	20 000 000		(4 000 000)		16 000 000	12 000 000	4 000 000
ATL 2017/3	16 020 000		(1 780 000)		14 240 000	10 680 000	3 560 000
ATL 2018/1	21 178 600		(4 231 900)		16 946 700	11 864 600	5 082 100
ATL 2019/1	20 000 000		(4 000 000)		16 000 000	12 000 000	4 000 000
ATL 2020/1	0	40 000 000	0		40 000 000	32 000 000	8 000 000
Total des emprunts obligataires	221 281 000	40 000 000	(69 097 900)	0	192 183 100	131 339 000	60 844 100
BIRD	15 172 683	0	(1 809 524)	0	13 363 159	11 220 302	2 142 857
BAD	2 388 275	0	(682 364)	0	1 705 911	1 023 546	682 364
BEI	35 542 727	0	(6 602 657)	350 410	29 290 479	20 921 771	8 368 708
BERD	42 690 250	0	0	0	42 690 250	32 295 760	10 394 490
SANAD Fund	24 105 773	32 700 000	(8 339 238)	(430 088)	48 036 446	40 646 225	7 390 221
GREEN FOR GROWTH Fund	17 976 195	0	(3 512 724)	350 574	14 814 045	10 581 467	4 232 578
KFW	0	11 400 000	0	0	11 400 000	11 400 000	0
Total des emprunts imputés sur des lignes extérieures	137 875 902	44 100 000	(20 946 507)	270 895	161 300 290	128 089 072	33 211 218
ATB (CMT)	11 361 255	0	(3 992 897)	0	7 368 358	4 137 341	3 231 017
BNA (CMT)	6 750 000	0	(3 000 000)	0	3 750 000	750 000	3 000 000
STB (CMT)		5 000 000	0	0	5 000 000	4 000 000	1 000 000
CITI BANK (CCT)	0	1 000 000	0	0	1 000 000	1 000 000	0
ABC BANK (CCT)	9 000 000	5 000 000	0	0	14 000 000	0	14 000 000
ATTIJARI BANK (CMT)	0	2 000 000	0	0	2 000 000	1 600 000	400 000
ATTIJARI (Crédit-Bail)	0	0	0	0	0	0	0

DESIGNATION	Soldes en début D'exercice	Mouvements de l'exercice			Soldes en fin d'exercice		
		+ Utilisations	- Remboursements	± Différences de change	Solde global	Echéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
BIAT (CMT)	0	10 000 000	0	0	10 000 000	10 000 000	0
Total des autres emprunts et concours bancaires	27 111 254	23 000 000	(6 992 897)	0	43 118 357	21 487 341	21 631 017
AL BARAKA BANK	45000000	0	(4 000 000)	0	41 000 000	0	41 000 000
ZITOUNA BANK	13 000 000	0	(13 000 000)	0	0	0	0
AL WIFAK BANK	0	0	0	0	0	0	0
Total des certificats de leasing	58 000 000	0	(17 000 000)	0	41 000 000	0	41 000 000
<u>TOTAL GENERAL</u>	444 268 156	107 100 000	(114 037 304)	270 895	437 601 747	280 915 412	156 686 335

12.2. Analyse des emprunts par maturité :

	Au 31 Décembre 2020					Total en principal (1)	Intérêts courus (2)	Contributions à payer au F.P.C (3)	Au 31 Décembre 2019	
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total Général (1) +(2) +(3)				Total Général	
Dettes représentées par un titre										
<i>- Dettes représentées par un titre dont l'échéance est supérieure à un an à l'émission</i>										
Emprunts obligataires à taux fixe	15 946 800	35 101 600	109 887 600	0	160 936 000	6 719 224	0	167 655 224	185 558 684	
Emprunts obligataires à taux variable	1 720 000	4 075 700	9 451 400	0	15 247 100	885 009	0	16 132 109	25 623 866	
Dettes subordonnées										
<i>- Dettes subordonnées remboursables</i>										
Emprunts obligataires à taux fixe	0	0	4 000 000	12 000 000	16 000 000	263 369	0	16 263 369	20 328 986	
Autres fonds empruntés										
<i>- Emprunts contractés auprès d'établissements financiers étrangers</i>										
Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD)	0	1 642 857	7 109 524	4 610 778	13 363 159	453 843	0	13 817 002	15 708 029	
Banque Africaine de Développement (BAD)	0	682 364	1 023 546	0	1 705 911	10 232	0	1 716 142	2 402 520	
Banque Européenne d'Investissement (BEI)	1 220 000	7 148 708	20 921 771	0	29 290 479	15 705	164 417	29 470 601	35 785 599	
SANAD Fund (SANAD)	3 066 666	4 323 555	40 646 225	0	48 036 446	342 831	404 147	48 783 425	24 888 442	
Green for Growth Fund (GGF)	0	4 232 578	10 581 467	0	14 814 045	22 717	19 245	14 856 006	18 025 369	
BERD	0	10 394 490	32 295 760	0	42 690 250	397 601	0	43 087 851	43 166 649	
KFW	0	0	3 507 692	7 892 308	11 400 000	11 949	0	11 411 949	0	
<i>- Emprunts contractés auprès d'établissements financiers tunisiens</i>										
<i>Certificats de leasing</i>										
AL BARAKA BANK	2 000 000	16 000 000	23 000 000	0	41 000 000	12 451	0	41 012 451	45 000 000	

Au 31 Décembre 2020								Au 31 Décembre 2019	
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal (1)	Intérêts courus (2)	Contributions à payer au F.P.C (3)	Total Général (1) +(2)+(3)	Total Général
ZITOUNA BANK									13 078 001
<i>Crédits directs</i>									
ATB	0	1 623 423	5 744 935	0	7 368 358	20 608		7 388 965	11 810 408
BNA	750 000	2 250 000	750 000	0	3 750 000	27 846	0	3 777 846	6 807 172
CITI BANK	1 000 000	0	0	0	1 000 000	37 581	0	1 037 581	0
ABC BANK	4 000 000	10 000 000	0	0	14 000 000	294 340	0	14 294 340	9 263 054
ATTIJARI	100 000	200 000	1 600 000	100 000	2 000 000	1 862	0	2 001 862	0
STB	250 000	750 000	4 000 000		5 000 000	54 483	0	5 054 483	0
BIAT	0	0	5 714 286	4 285 714	10 000 000	5 072	0	10 005 072	0
Total	30 053 466	98 425 275	280 234 206	28 888 800	437 601 748	9 576 723	587 809	447 766 279	457 446 779

Note 13. Dettes envers la clientèle :

Les dettes envers la clientèle ont atteint 2.676.900 DT au 31 Décembre 2020 contre 5.272.998 DT au 31 Décembre 2019 et se détaillent comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Avances et acomptes reçus des clients	2 676 900	5 272 998
Total	2 676 900	5 272 998

Note 14. Fournisseurs et comptes rattachés :

Les dettes envers les fournisseurs totalisent 67.574.630 DT au 31 Décembre 2020 contre 53.166.719 DT au 31 Décembre 2019 et se détaillent comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Fournisseurs de biens	67 182 605	52 761 384
Fournisseurs, factures parvenues	4 053 657	3 555 783
Fournisseurs, factures non parvenues	1 336 163	1 286 416
Effets à payer	61 792 785	47 919 185
Autres fournisseurs (2)	392 025	405 335
Compagnies d'assurance	15 750	926
Fournisseurs d'immobilisations propres	25 280	37 101
Divers fournisseurs	350 995	367 308
Total général (1) + (2)	67 574 630	53 166 719

Note 15. Autres passifs :

Les autres passifs totalisent 10.918.413 DT au 31 Décembre 2020 contre 7.079.339 DT au 31 Décembre 2019 et se détaillent comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Provisions pour risques et charges :	2 540 378	1 490 378
- Provision pour risque et charges [A]	2 313 600	1 263 600
- Provision affaires en contentieux	226 778	226 778
Etat impôts et taxes :	5 149 843	2 833 364
- Impôt sur les sociétés à payer	15.1 2 685 111	0
- TVA à payer	1 722 752	2 122 645
- Autres impôts et taxes	741 980	710 719
Personnel :	1 806 140	1 505 255
- Bonus et primes de bilan à payer	1 594 168	1 351 799
- Congés à payer	211 972	153 456
Créditeurs divers	33 527	2 833
- Actionnaires, dividendes à payer	385	385
- Autres créditeurs divers	33 142	2 448
Organismes de sécurité sociale	374 665	335 760
Autres charges à payer	878 786	779 727
Comptes de régularisation passif :	135 075	132 022
- Comptes d'attente à régulariser	135 075	132 022
Total	10 918 413	7 079 339

(A) La société ATL a subi, du 13 mars au 18 juin 2017, un contrôle social approfondi mené par les services compétents de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale et couvrant la période allant du 1er avril 2014 au 31 décembre 2016.

La notification des résultats de la vérification parvenue à la société le 19 juin et le 1er août 2017, fait état d'un redressement des cotisations dues au titre du régime légal, du régime complémentaire et du régime de réparation des préjudices résultant des accidents de travail de 552 880 DT outre les pénalités de retard.

Suivant jugement en date du 19/02/2019, la cour d'appel a annulé les certificats de contrainte émis à l'encontre de la société, une provision pour la somme de 373 KDT a été constituée pour couvrir ce risque.

Le jugement a été notifié à la CNSS en date du 03/04/2019. A ce jour, la CNSS ne s'est pas pourvue en cassation contre lesdits jugements.

La CNSS nous a notifié des nouvelles contraintes pour le même montant et le même motif, l'ATL a intenté une affaire d'annulation devant le cours d'appel en se basant sur les anciennes répliques avec l'évocation du principe de l'autorité de la chose jugée.

L'audience a été reportée au 16/03/2021 pour plaidoirie.

15.1. Impôt sur les sociétés à payer (ou report d'I.S) :

Ce poste peut être détaillé comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
+ Impôt sur les sociétés dû	4 563 859	2 260 647
- Acomptes provisionnels	(1 866 083)	(3 030 487)
- Retenues à la source opérées par les tiers	(12 665)	(13 421)
Dette (report) d'impôt exigible	2 685 111	(783 261) *

*Présenté au niveau des autres actifs

Note 16. Capitaux propres :

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Capital social	32 500 000	32 500 000
Prime d'émission	25 250 000	25 250 000
Réserve légale (A)	2 665 762	2 500 000
Réserve pour réinvestissements exonérés	25 234 069 *	25 884 443
Réserve extraordinaires	6 000 000	6 000 000
Réserves pour fonds social (B)	1 507 474	1 507 474
Résultats reportés	3 149 484 **	998 332
Capitaux propres avant résultat de l'exercice	96 306 789	94 640 249
Résultat consolidé de l'exercice (1)	5 279 696	1 666 540
Total des capitaux propres avant affectation (D)	101 586 485	96 306 789
Nombre d'actions (2)	32 500 000	28 750 000
Résultat par action (1) / (2) (C)	0,162	0,058

(*) Résultats accumulés et non distribués, faisant partie intégrante des fonds propres distribuables en franchise de retenue conformément aux dispositions du paragraphe 7 de l'article 19 de la loi n° 2013-54 du 30 décembre 2013, portant loi de finances pour l'année 2014.

(**) Le montant distribuable en franchise de retenue conformément aux dispositions du paragraphe 7 de l'article 19 de la loi n° 2013-54 du 30 décembre 2013, portant loi de finances pour l'année 2014 s'élève à 54 502 DT.

(A) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat net, majoré ou minoré des résultats reportés des exercices antérieurs, à la réserve légale.

(B) Le fonds social est constitué par une affectation des résultats de l'exercice et est considéré par la société comme une réserve à caractère non distribuable. Ce montant est exclusivement dédié à des utilisations remboursables sous forme de prêts au personnel.

(C) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables. [Cf. la note 3 (c-12)].

Note 17. Produits de leasing :

Les produits de leasing se détaillent comparativement comme suit :

		31/12/2020	31/12/2019
Intérêts et revenus assimilés (1)		64 643 716	66 012 338
Marges financières nettes de leasing	(A)	63 515 732	62 925 256
Revenus des opérations LD	(B)	112 784	0
Pré loyers	(C)	74 110	112 498
Intérêts de retard		4 055 381	3 832 776
Variation des produits réservés		(3 114 291)	(858 192)
Autres produits sur opérations de leasing (2)		2 331 354	2 709 715
Produits sur cessions anticipées de biens donnés en leasing		809 589	904 500
Récupération de frais de dossiers		683 517	855 855
Récupération de frais de rejet		817 644	943 999
Récupération de frais de télégramme		20 604	5 361
Total (1)+(2)		66 975 070	68 722 053
- Encours financiers des contrats actifs			
. Au début de l'exercice		556 483 664	590 924 752
. A la fin de l'exercice		538 466 323	556 483 664
. Moyenne	(D)	547 474 994	573 704 208
- Produits de l'exercice	(E)=(A) +(B)+(C)	63 702 626	63 037 754
- Taux moyen	(E)/(D)	11,64%	10,99%

Note 18. Charges financières nettes :

Les charges financières nettes se détaillent comparativement comme suit :

		31/12/2020	31/12/2019
Charges financières des emprunts (1)	(A)	37 842 141	41 570 295
Intérêts sur emprunts obligataires		16 424 624	18 548 693
Intérêts sur emprunts auprès de B & E.F		4 681 935	6 450 515
Intérêts sur emprunts extérieurs		6 638 525	5 119 341
Contributions au F.P.C		2 453 722	3 027 978
Intérêts sur certificats de leasing		6 770 653	7 730 931
Intérêts sur billets de trésorerie		108 829	0
Résorptions des frais d'émission des emprunts		763 853	692 838
Autres charges financières nettes (2)		(59 064)	(75 574)
Intérêts sur comptes courants		(59 064)	(69 946)
Autres produits financiers		0	(5 627)
Relation de couverture (3)		0	0

Gains et pertes nets de change sur actualisation des emprunts extérieurs	261 522	(11 827 483)
Gains et pertes nets sur instruments de couverture	(261 522)	11 827 483
Total (1) +(2) +(3)	37 783 076	41 494 722
- Encours des emprunts		
. Au début de l'exercice	444 268 156	525 804 741
. A la fin de l'exercice	437 601 747	444 268 156
. Moyenne	(B) 440 934 952	525 804 741
- Taux moyen	(A)/(B) 8,58%	7,91%

B & E.F : Banques et Etablissements financiers

F.P.C : Fonds de Péréquation des Changes

Note 19. Produits des placements :

Les produits des placements se détaillent comparativement comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Produits des placements à court terme (1)	366 826	609 156
Revenus des certificats de dépôt	366 826	609 156
Produits des placements à long terme (2)	728 813	314 638
Dividendes	18 000	185 000
Revenus nets des fonds gérés	452 208	105 948
Intérêts sur obligations	2 460	3 690
Gains sur cession d'actions	220 145	0
Jetons de présence	36 000	20 000
Total (1) +(2)	1 095 639	923 794

Note 20. Autres produits d'exploitation :

Les autres produits d'exploitation se détaillent comparativement comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Produits locatifs des contrats de location simple	78 470	89 827
Produits sur placements	0	5 424
Commissions d'études sur participations	4 985	4 985
Intérêts sur prêts au personnel	43 345	45 512
Subventions d'exploitation (Avance TFP)	68 891	65 632
Ristournes sur contrats d'assurance	359 835	164 238
Remboursement de sinistres sur immobilisations propres	96 652	48 702
Transfert de charges	0	27 203
Total	652 177	451 522

Note 21. Charges de personnel :

Figurent sous cet intitulé les avantages du personnel, c'est-à-dire toutes formes de contrepartie donnée par la société au titre des services rendus par ses salariés et dirigeants.

Les avantages du personnel de la société comprennent :

- Les avantages à court terme comme les salaires et les cotisations de sécurité sociale, les congés payés et les congés maladie, l'intéressement et les primes ainsi que les avantages non monétaires dont bénéficient les salariés en activité et les dirigeants ;
- Les avantages postérieurs à l'emploi comme les pensions et autres prestations de retraite ainsi que l'indemnité de départ à la retraite.

Cette rubrique, totalise au 31 Décembre 2020 la somme de 7.841.670 DT contre 7.197.855 DT au 31 Décembre 2019.

	31/12/2020	31/12/2019
Avantages à court terme (1)	7 037 764	6 356 642
Salaires et compléments de salaires	4 561 783	4 608 243
Bonus et prime de bilan	1 493 759	992 126
Autres charges de personnel	469 941	254 913
Cotisations aux régimes de base de sécurité sociale	486 514	475 543
Cotisations au régime de réparation des accidents de travail	25 767	25 817
Avantages postérieurs à l'emploi (2)	803 905	841 212
Cotisations patronales au régime de retraite de base	375 950	380 026
Cotisations patronales au régime de retraite complémentaire	147 210	148 798
Primes d'assurance-Complément retraite	221 186	221 339
Primes d'assurance-Indemnité de départ à la retraite	59 559	91 049
Total (1) + (2)	7 841 670	7 197 854

Note 22. Autres charges d'exploitation :

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comparativement comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Honoraires et autres rémunérations	517 794	962 907
Achats d'exploitation (carburants, traites, etc.)	261 877	241 948
Autres impôts et taxes	493 319	389 056
Publicité, publications et relations publiques	273 208	136 873
Frais postaux et de télécommunication	185 573	250 908
Services bancaires et assimilés	397 079	412 536
Frais d'entretien, nettoyage et gardiennage	181 045	183 558
Cotisations APB	34 735	27 388
Loyers et charges locatives	98 144	96 671
Frais de gestion des valeurs mobilières	138 790	128 471
Autres charges d'exploitation	397 893	407 751
Total	2 979 459	3 238 066

Note 23. Dotations aux amortissements et aux résorptions :

Les dotations de la période aux comptes d'amortissements et aux comptes de résorptions de frais préliminaires se détaillent comparativement comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	80 449	56 432
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	607 219	809 320
Dotations aux résorptions des frais d'augmentation de capital	104 606	71 241
Total	792 275	936 994

Note 24. Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées :

Le coût du risque de contrepartie encouru sur la clientèle ainsi que les dotations nettes des reprises de provisions pour dépréciation des autres actifs et pour risques et charges se présentent comparativement comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Coût du risque (1)	7 382 057	11 630 334
+ Dotations aux provisions pour risques sur la clientèle	13 858 412	15 376 659
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances	(6 476 355)	(3 746 325)
+ Pertes sur créances radiées	1 997 725	0
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances	(1 776 001)	0
- Annulation de produits réservés sur créances radiées	(221 724)	0
Variation des provisions pour dépréciation des autres actifs (2)	62 288	(14 635)
+ Dotations	62 288	0
- Reprises	0	(14 635)
Variation des provisions pour risques et charges (3)	1 050 000	625 970
+ Dotations	1 050 000	1 286 752
- Reprises	0	(660 782)
Total (1) + (2) + (3)	8 494 345	12 241 668

Note 25. Dotations nettes aux provisions pour dépréciation des titres :

Les dotations nettes de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres se détaillent comparativement comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
+ Dotations	1 440 956	1 865 065
- Reprises	(140 344)	(528 932)
Total	1 300 613	1 336 133

Note 26. Autres gains ordinaires

Au 31/12/2020, les autres gains ordinaires totalisent 1.065.576 DT contre 309.150 DT au 31/12/2019. Le détail se présente comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Profits exceptionnels	1 065 576	309 150
Total	1 065 576	309 150

Ces produits proviennent essentiellement des opérations exceptionnelles réalisées sur les contrats de location : tel que les cessions des biens récupérés, le recouvrement de certaines créances radiées, les montants payés par les sociétés d'assurances....

Note 27. Autres pertes ordinaires

Au 31/12/2020, les autres gains ordinaires totalisent 111.948 dinars contre 33.194 DT au 31/12/2019. Le détail se présente comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Pertes exceptionnelles	111 948	33 194
Total	111 948	33 194

Note 28. Impôt sur les bénéfices :

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Charge courante d'impôt sur les bénéfices	4 396 113	2 082 675
Total	4 396 113	2 082 675

29. Eléments extraordinaires**➤ Contribution conjoncturelle exceptionnelle**

La Contribution Conjoncturelle Exceptionnelle (CCE) instituée par l'article 39 de la loi n° 2019-78 du 23 décembre 2019 portant loi de finances pour l'année 2020.

L'article 39 de la loi de finances pour l'année 2020 a prévu le relèvement, à titre temporaire, de la Contribution Sociale de Solidarité due par les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés au taux de 35%, et ce, pour une période de 3 ans allant de l'année 2020 jusqu'à l'année 2022.

La Contribution Sociale de Solidarité, est égale au cours de la période 2020-2022, à la différence entre l'impôt sur les sociétés du au taux de 35% majoré de 3 points et l'impôt sur les sociétés dû selon ledit taux sans la majoration des trois points avec un minimum égal à 300 dinars, et ce, pour les banques et les établissements financiers prévus par la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers.

Le décret-loi n°2020-30 du 10 juin 2020 a instauré pour les années 2020 et 2021 une taxe conjoncturelle de 2% au profit du budget de l'Etat, à la charge des banques et institutions financières prévus par la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016, relative aux banques et aux établissements financiers.

➤ Taxe conjoncturelle

Ladite taxe est fixée à 2% des bénéfices servant de base pour le calcul de l'impôt sur les sociétés dont le délai de déclaration intervient au cours des années 2020 et 2021 avec un minimum de 5.000 dinars.

La taxe conjoncturelle exigible au cours de l'année 2020 est payée dans un délai ne dépassant pas la fin du mois d'octobre 2020 par le biais d'une déclaration selon un modèle établi par l'administration. Ladite taxe exigible au cours de l'année 2021 est payée dans les mêmes délais et selon les mêmes modalités impartis pour le paiement de l'impôt sur les sociétés. Ladite taxe n'est pas déductible de l'assiette de l'impôt sur les sociétés.

Note 30. Encaissements autres que leasing :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
+ Encaissements sur créances des contrats de location simple	128 623	295 605
+ Jetons de présence perçus	36 000	20 000
+ Ristournes encaissées sur contrats d'assurance	359 835	164 238
+ Remboursement de sinistres sur immobilisations propres	92 158	48 702
+ Autres	153 489	113 431
+ Produits de placement	39 280	0
Total	809 385	641 975

Note 31. Intérêts perçus :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
+ Intérêts perçus sur placements à long terme	2 460	0
+ Intérêts perçus sur placements à court terme	415 562	592 410
± Variation des différences d'estimation sur titres OPCVM	0	97 464
+ Intérêts perçus sur comptes courants bancaires débiteurs	185 430	550
Total	603 452	690 424

Note 32. Intérêts payés :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
+ Intérêts payés sur emprunts obligataires	18 840 234	21 555 444
+ Intérêts payés sur emprunts auprès de B & E.F	5 009 521	7 144 431
+ Intérêts payés sur emprunts extérieurs	6 855 164	5 126 341
+ Contributions payées au F.P.C	2 844 519	4 451 147
+ Intérêts payés sur certificats de leasing	6 594 812	7 545 941
+ Intérêts payés sur billets de trésorerie	108 829	0
+ Intérêts payés sur comptes courants bancaires	126 366	27 518
Total	40 379 446	45 850 821

B & E.F : Banques et Etablissements financiers F.P.C : Fonds de Péréquation des Changes

Note 33. Impôts sur le résultat payés :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
+ Impôt sur les sociétés payé	1 575 113	82 146
+ Acomptes provisionnels payés	0	3 030 487
+ Retenues à la source opérée par les tiers	94 229	(7 370)
Total	1 669 342	3 105 263

Note 34. Dividendes reçus sur placements à long terme :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
+ Dividendes perçus sur titres UNIFACTOR	18 000	15 000
Total	18 000	15 000

Note 35. Produits perçus des fonds à capital risque confiés en gestion pour compte :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
+ Produits perçus sur FG 3 SICAR INVEST	87 136	0
+ Produits perçus sur FG 3 ATD SICAR	0	199 770
Total	87 136	199 770

Note 36. Encaissements provenant de la cession de placements à long terme :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
+ Remboursements sur fonds à capital risque	416 551	650 374
+ Remboursements sur emprunt national	20 000	0
Total	436 551	650 374

Note 37. Décaissements sur acquisition d'immobilisations propres :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
+ Coût d'entrée des immobilisations incorporelles acquises	1 592 977	79 464
+ Coût d'entrée des immobilisations corporelles acquises	265 323	183 791
+ TVA récupérable et autres droits sur acquisition d'immobilisations	20 262	44 275
- Dettes envers les fournisseurs d'immobilisations en fin de période	0	(21 714)
Total	1 878 562	285 816

Note 38. Encaissements provenant de la cession d'immobilisations propres :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
+ Valeur brute des immobilisations cédées	44 742	113 335
- Amortissements cumulés des immobilisations cédées	(44 742)	(104 592)
± Résultat de cession des immobilisations	29 224	59 189
Total	29 224	67 932

Note 39. Dividendes versés :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
+ Détachement de dividendes	0	5 000 000
- Dividendes non versés	0	(35)
Total	0	4 999 965

Note 40. Encaissements provenant des emprunts :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
+ Encaissements sur émission d'emprunts obligataires	41 509 173	20 000 000
+ Encaissements sur emprunts extérieurs	44 100 000	42 690 250
+ Encaissements sur emprunts bancaires à moyen terme	17 000 000	0
+ Encaissements sur certificats de leasing	5 000 000	0
+ Flux net sur crédits bancaires à court terme	1 000 000	0
Total	108 609 173	62 690 250

Note 41. Remboursement des emprunts :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
+ Remboursements sur emprunts obligataires	69 329 032	66 302 700
+ Remboursements sur emprunts extérieurs	20 946 507	17 534 399
+ Remboursements sur crédits bancaires à moyen terme	0	12 644 412
+ Flux net sur crédits bancaires à court terme	6 992 897	21 000 000
+ Flux net sur certificats de leasing	17 000 000	15 000 000
Total	114 268 436	132 481 511

Note 42. Trésorerie :

Le détail des composantes de la trésorerie de la société se présente comparativement comme suit :

	31/12/2020	31/01/2019
+ Avoirs en banques	22 338 722	18 043 948
- Découverts bancaires	(280 738)	(9 170)
+ Avoirs chez les Intermédiaires en bourse	79	79
+ Avoirs en caisse	45 974	31 915
+ Placements en OPCVM de distribution obligataire	321	321
Total	22 104 358	18 067 093

Note 43. Transactions avec les parties liées :

43.1. Nature des relations avec les parties liées :

Les principales parties liées à la société ATL sont les actionnaires de référence exerçant sur les politiques opérationnelles et financières de celle-ci une influence notable ainsi que les sociétés apparentées auxdits actionnaires et ayant des dirigeants communs avec l'ATL. La liste des parties liées à l'ATL se présente comme suit :

A.T. B	Actionnaire détenant 40,04% du capital de l'ATL et exerçant sur les politiques opérationnelles et financières de celle-ci un contrôle de droit.
ENNAKL	Actionnaire détenant 8,21% du capital de l'ATL et exerçant sur les politiques opérationnelles et financières de celle-ci une influence notable.
B.N. A	Actionnaire détenant 10,77% du capital de l'ATL et exerçant sur les politiques opérationnelles et financières de celle-ci une influence notable.
ATD SICAR	Filiale de l'A.T. B et ayant des dirigeants communs avec l'A.T. L (% d'intérêt de l'A.T. B au 31 décembre 2019 : 44,09%) (**)
A.F.C	Entreprise associée de l'A.T. B et ayant des dirigeants communs avec l'A.T. L (% d'intérêt de l'A.T. B au 31 décembre 2019 : 34,29%) (**)
FCP SALAMETTE CAP (*)	Entreprise associée de l'A.T. B et ayant des dirigeants communs avec l'A.T. L (% d'intérêt de l'A.T. B au 31 décembre 2019 : 0,18%) (**)
PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV (****)	Filiale de la BNA et ayant des dirigeants communs avec l'A.T. L (% d'intérêt de l'A.T.B au 31 décembre 2019 : 0,081%) (**)

S.I.C.A.R INVEST	Filiale de la B.N.A et ayant des dirigeants communs avec l'A.T. L (% d'intérêt de la B.N.A au 31 décembre 2019 : 74,74%) (***)
-----------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

B.N.A CAPITAUX	Filiale de la B.N.A et ayant des dirigeants communs avec l'A.T. L (% d'intérêt de la B.N.A au 31 décembre 2019 : 99,26%) (***)
---------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

(*) OPCVM dont le gestionnaire est l'A.F.C et le dépositaire est l'A.T.B.

(**) Selon les derniers états financiers consolidés publiés du groupe A.T.B.

(***) Selon les derniers états financiers consolidés publiés du groupe B.N.A.

(****) SICAV obligataire

43.2. Flux de transactions avec les parties liées

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, certaines transactions ont été conclues par l'A.T.L avec les parties liées sus-indiquées. Le détail de ces opérations est récapitulé dans le tableau suivant :

43.2.2. Encours des opérations réalisées avec les parties liées

L'encours des opérations réalisées avec les parties liées se présente au 31 décembre 2020 comme suit :

Soldes à la fin de l'exercice	ATB	BNA	ATD SICAR	SICAR INVEST	BNA CAPITAUX	SANADETT SICAV	ENNAKL
Échéances, en principal, à plus d'un sur emprunts bancaires	(4 081 816)	(750 000)					
Échéances, en principal, à moins d'un sur emprunts bancaires	(3 286 541)	(3 000 000)					
Intérêts courus et non échus sur emprunts bancaires	(13 054)	(27 846)					
Échéances à plus d'un an sur emprunts obligataires	(5 551 415)	(4 040 688)				(2 138 293)	
Échéances à moins d'un an sur emprunts obligataires	(3 177 200)	(2 604 800)				(5 143 438)	
Intérêts courus et non échus sur emprunts obligataires	(211 243)	(386 409)				(283 143)	
Placements à court terme en certificats de dépôts au nominal	110 000 000	35 000 000					
Intérêts précomptés non courus sur certificats de dépôt	(14 232)	(13 941)					
Commissions de gestion de fonds à capital risque, à payer			(64 902)	(21 944)			
Fournisseurs de biens donnés en leasing							56 000
Effets à payer sur biens donnés en leasing							(30 598 188)
Solde net des comptes de trésorerie	8 625 402	4 958 797			79		

Note 44. Engagements hors bilan :**44.1. Autres engagements donnés :**

Sous cet intitulé figurent le principal à échoir et les intérêts à courir au titre des tirages imputés sur les lignes BIRD et BAD. Leur détail se présente comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Principal à échoir sur emprunts extérieurs	26 469 070	17 560 958
Intérêts à courir sur emprunts extérieurs	7 864 605	5 107 606
Total	34 333 675	22 668 564

44.2. Garanties reçues d'établissements bancaires :

Sous cet intitulé figurent les autorisations irrévocables et confirmées données en faveur de la BCT, sur ordre et pour le compte de l'ATL, par deux banques de la place en vue de débiter leurs comptes ouverts chez la Banque Centrale du montant exigible au titre des emprunts extérieurs susvisés.

Note 45. Evénements postérieurs à la clôture :

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 09 Mars 2021. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

Ces états financiers sont préparés selon l'hypothèse de la continuité d'exploitation.

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2020

Messieurs les actionnaires du groupe l'Arab Tunisian Lease,

I. Rapport sur l'audit des Etats Financiers consolidés**1. Opinion sur les états financiers consolidés**

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de l'Arab Tunisian Lease, comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan arrêtés au 31 décembre 2020, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers consolidés font apparaître un total bilan consolidé de 630 807 KDT et des capitaux propres consolidés positifs de 101 590 KDT, y compris le résultat bénéficiaire consolidé de l'exercice s'élevant à 5 280 KDT.

Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 09 Mars 2021 sur la base des éléments disponibles à cette date.

A notre avis, les états financiers consolidés sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du groupe l'Arab Tunisian Lease, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe l'Arab Tunisian Lease conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon le Code de déontologie.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Question clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée.

Ces questions sont traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et aux fins de la formation de notre opinion pour ceux-ci et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

3-1- Évaluation des créances issues d'opérations de leasing

- **Risques identifiés**

En tant qu'établissement financier, la Société mère est confrontée au risque de crédit défini comme étant le risque encouru en cas de défaillance d'une ou plusieurs contreparties considérées comme un même bénéficiaire au sens de la réglementation en vigueur.

Il en résulte que la Société mère comptabilise des dépréciations pour couvrir les risques de crédits avérés inhérents à ses activités. Ces dépréciations peuvent prendre la forme de dépréciations individuelles des engagements du bilan et de l'hors bilan concernés (y compris celles additionnelles) ou de dépréciations collectives au titre d'un portefeuille de crédits appartenant à un même secteur d'activité économique ou à une même zone géographique, affecté par des événements économiques exceptionnels, et non déprécié individuellement.

La Société mère comptabilise les dépréciations au titre de ses créances issues de contrats de leasing, aussi bien à base individuelle qu'à base collective, dès lors qu'elle estime que les critères définis par la circulaire de la BCT n°91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, et comme décrits dans la note 3 (c-2) des états financiers, sont remplis.

Au 31 décembre 2020, les créances sur la clientèle s'élèvent à 590 358 KDT, les provisions constituées en couverture de ces créances s'élèvent à 46 997 KDT et les produits réservés ont atteint 5 631 KDT.

Compte tenu de l'exposition de la Société mère au risque de crédit dont l'estimation obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé, nous avons considéré l'évaluation des provisions sur créances douteuses et le calcul des produits réservés comme des points clés dans notre audit.

- **Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque**

Nous avons apprécié la pertinence du dispositif de contrôle du risque de crédit au sein de la Société mère.

Nous avons, également, testé les contrôles informatisés concernant l'identification et l'évaluation des dépréciations des concours à la clientèle, compte tenu des garanties en possession.

Nos travaux ont porté plus particulièrement sur :

- Le rapprochement de la situation des engagements aux données comptables ;
- L'appréciation de la pertinence de la méthodologie retenue par la Société mère par rapport aux règles édictées par la B.C.T ;
- L'appréciation de la fiabilité du système de classification des créances, de couverture des risques et de réservation des produits ;
- L'appréciation, sur base d'échantillons, des hypothèses et des données retenues par la direction pour l'estimation des dépréciations ;
- La vérification de la prise en compte de certains critères qualitatifs issus des opérations réalisées et du comportement de la relation durant l'exercice ;
- L'examen des garanties retenues pour le calcul des provisions et l'appréciation de leurs valeurs, eu égard aux règles édictées et aux méthodes adoptées ;
- La vérification de l'homogénéité de la segmentation retenue pour les groupes de contreparties relevant des classes A et B1, ainsi que de l'estimation des pertes de valeurs collectives au titre de chaque segment ;
- La vérification de la matérialisation et de la traduction des ajustements proposés dans les comptes de la société mère.

4. Observations

Nous attirons l'attention sur les faits suivants :

- La note 2 des états financiers consolidés, qui indique que les états financiers de la société LLD-ATL incluses dans le périmètre de consolidation ne sont pas audités.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

5. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2020 incombe à cet organe de direction.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration sur la gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du groupe dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si ledit rapport semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

6. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, consolidés conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider du groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

7. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraude ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la conclusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriés dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation.

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance et, leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit.

Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si les textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Tunis, le 19 Mars 2021

Les commissaires aux comptes

FMBZ KPMG
Mr Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI

Cabinet CMC
Mr Chérif BEN ZINA